REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il laisse la présidence à Gérôme SALZARD pour présenter le Compte Administratif 2020 de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 voix contre (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michael), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine de voter le Compte Administratif 2020 de la commune somme suit :

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses : ..... 1 557 362,91 €
  Recettes : ..... 1 595 214,97 €

Excédent de Fonctionnement de clôture : ..... 37 852,06 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : ..... 10 708,01 €
Résultat exercice : ..... **48 560,07 €**

MAIRIE DE MAFFLIERS

20-04-21

- **Section d'Investissement** : Dépenses : ..... 186 244,91 €
  Recettes : ..... 44 760,91 €

Déficit d'Investissement de clôture : ..... - 141 484,00 €
Déficit cumulé précédent BP ou BS 2019 ..... - 3 314,03 €
Résultat exercice : **- 144 798,03 €**

Résultat global de clôture : ..... **- 96 237,96 €**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-08

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : REPRISE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE ET VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2020 de la Commune et après avoir statué sur les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 constatant que **le Compte Administratif 2020 fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 48 560,07 € et un Déficit d'Investissement de 144 798,03 €.**

Les résultats du compte administratif se présentent comme suit :

	Fonctionnement	**Investissement**
Recettes	1 595 214, 97 €	44 760,91 €
Dépenses	1 557 362,91 €	186 244,91 €
Résultats exercice 2020	37 852,06 €	-141 484,00 €
Résultats cumulés précédent BP ou BS 2019	10 708,01 €	- 3 314,03 €
Résultats exercice 2021	**48 560,07 €**	**-144 798,03 €**
Besoin de financement		**144 798,03 €**

20-04-21

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère par 14 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa, BIDEAULT Michael, MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine) de :

- **Décider** l'affectation en recette d'investissement du budget primitif 2021 de l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) de **48 560,07 €.**

- **Décider** l'affectation en dépense d'investissement du Budget primitif 2021 du déficit d'investissement (article 001) de **144 798,03 €.**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : .....

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle – **arrivée à 16h36**
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : BUDGET ANNEXE « MANOIR NOTRE DAME » COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe « Manoir Notre Dame » émanant de la Trésorerie de Luzarches qui atteste les résultats.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michael), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe « Manoir Notre Dame » comme suit :

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses : ..... 0,00 €
  Recettes : ..... 9 500,42 €

Excédent de Fonctionnement de clôture : ..... - 9 500,42 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : ..... - 1 210,00 €
Résultat exercice : ..... **- 10 710,42 €**

20.04.21

- **Section d'Investissement** : Recettes : ..... 214 429,05 €
  Dépenses : ..... 1 514 458,38 €

Déficit d'Investissement de clôture : ..... - 1 300 029,33 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 ..... 1 603 215,67 €
Résultat exercice : ..... **303 186,34 €**

Résultat global de clôture : ..... **292 475,92 €**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle – **arrivée à 16h36**
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : BUDGET ANNEXE « MANOIR NOTRE DAME » COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il laisse la présidence à Gérôme SALZARD pour présenter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Manoir Notre Dame ».

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 voix contre (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michael), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe « Manoir Notre Dame » comme suit :

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses : ..... 0,00 €
  Recettes : ..... 9 500,42 €

Excédent de Fonctionnement de clôture : ..... - 9 500,42 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : ..... - 1 210,00 €
Résultat exercice : ..... **- 10 710,42 €**

MAIRIE DE MAFFLIERS

20.04.21

- **Section d'Investissement** : Recettes : ..... 214 429,05 €
  Dépenses : ..... 1 514 458,38 €

Déficit d'Investissement de clôture : ..... - 1 300 029,33 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 ..... 1 603 215,67 €
Résultat exercice : ..... **303 186,34 €**

Résultat global de clôture : ..... **292 475,92 €**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs :** 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : REPRISE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « MANOIR NOTRE DAME » ET VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2020 du budget annexe Manoir et après avoir statué sur les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 constatant que **le Compte Administratif 2020 fait apparaître un Déficit de Fonctionnement de 10 710,42 € et un Excédent d'Investissement de 303 186,34 €.**

Les résultats du compte administratif se présentent comme suit :

	Fonctionnement	**Investissement**
Recettes	0,00 €	214 429,05 €
Dépenses	9 500,42 €	1 514 458,38 €
Résultats exercice 2020	- 9 500,42 €	- 1 300 029,33 €
Résultats cumulés précédent BP ou BS 2019	- 1 210,00 €	1 603 215,67 €
Résultats exercice 2021	**- 10 710,42 €**	**303 186,34 €**
Besoin ou excédent de financement	**10 710,42 €**	

20.04.21

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère par 14 voix pour et 4 voix contre (LUCHIER Lisa, BIDEAULT Michael, MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine) de :

- **Décider** l'affectation en recette d'investissement du budget primitif 2021 de l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) **de 0,00 €.**

- **Décider** l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2021 de l'excédent d'investissement (article 001) **de 303 186,34 €.**

- **Décider** l'affectation en dépense de fonctionnement du Budget primitif 2021 du déficit de fonctionnement (article 002) **de 10 710,42 €.**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2020 de l'Assainissement de la commune émanant de la Trésorerie de Luzarches qui atteste les résultats.

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses : ..... 67 557,31 €
  Recettes : ..... 87 507,75 €
  Résultat : ..... **19 950,44 €**

Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : ..... 58 398,28 €
RESULTAT EXERCICE : ..... **16 499,01 €**

REÇU LE
20-04-21

- **Section INVESTISSEMENT** :

Dépenses : ..... 56 970,35 €
Recettes : ..... 53 518,92 €
Résultat : ..... **-3 451,43 €**

Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : .....532 978,82 €
RESULTAT EXERCICE : .....**529 527,39 €**

Le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michael), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine

- **D'approuver** le Compte de Gestion 2020 de l'Assainissement comme ci-dessus.

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-08

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle - **arrivée à 16h36**
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il laisse la présidence à Gérôme SALZARD pour présenter le Compte Administratif 2020 de l'Assainissement de la commune.

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses : ..... 67 557,31 €
  Recettes : ..... 87 507,75 €
  Résultat : ..... **19 950,44 €**

Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : ..... 58 398,28 €
RESULTAT EXERCICE : ..... **16 499,01 €**

20-04-21

- **Section INVESTISSEMENT** :

Recettes : ..... 53 518,92 €
Dépenses : .....56 970,35 €
Résultat : ..... **-3 451,43 €**

Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : .....532 978,82 €
RESULTAT EXERCICE : .....**529 527,39 €**

Le Conseil Municipal délibère et décide par **14 voix pour et 4 contre (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michael), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine**

- **De voter** le Compte Administratif 2020 de l'Assainissement comme ci-dessus.

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-09

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs :** 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : REPRISE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'ASSAINISSEMENT ET VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2020 de l'Assainissement et après avoir statué sur les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 constatant que le **Compte Administratif 2020 fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 58 398,28 € et un Excédent d'Investissement de 532 978,82 €.**

Les résultats du compte administratif se présentent comme suit :

	Fonctionnement	**Investissement**
Recettes	87 507,75 €	53 518,92 €
Dépenses	67 557,31 €	56 970,35 €
Résultats exercice 2020	19 950,44 €	-3 451,43 €
Résultats cumulés précédent BP ou BS 2019	58 398,28 €	532 978,82 €
Résultat exercice 2021	**78 348,72 €**	**529 527,39 €**
Besoin ou excédent de financement		

MAIRIE DE MAFFLIERS

20.04.21

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère par 14 voix pour et 4 voix contre (LUCHIER Lisa, BIDEAULT Michael, MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine) de :

- **Décider** l'affectation en recette d'investissement du budget primitif 2021 de l'excédent d'investissement (article 001) de **529 527,39 €.**

- **Décider** l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2021 de l'excédent de fonctionnement (article 002) de **78 348,72 €.**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 20 AVR. 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-10

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022 qui ont été désignés :

OUYED Samy	14 Allée Jardin Baillet 95560 MAFFLIERS
MOIROT Daisy	7 Rue Couturelles 95560 MAFFLIERS
LABRANCHE (FREHAUT) Emmanuelle, Catherine	18 Rue Philibert Delorme 95560 MAFFLIERS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- De valider la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2022.

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 03 JUIN 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-11

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A BELLOY ET AUX BELLOYSIENS CONTRE LE PROJET DE LA MAISON D'ARRET DE 700 PLACES

Monsieur le Maire présente la motion de soutien au Conseil Municipal :

Le mercredi 10 mars 2021, les services de l'État ont informé le Conseil Municipal de Belloy en France de leur projet d'implanter sur la commune une maison d'arrêt de 700 places à proximité des établissements PAPREC, sur une surface de 18 Ha de terres agricoles, un corridor écologique classé au Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France situé aux portes de la forêt de Carnelle et changerait à jamais l'aspect rural du territoire.

Pour préserver le cadre de vie rural de leur village et la tranquillité de ses habitants, le Conseil Municipal de Maffliers s'oppose fermement à cette décision unilatérale et exige le retrait immédiat de ce projet.

Pour rappel, l'État a signé la nouvelle charte du PNR Oise Pays de France dont les communes de Belloy et de Maffliers font parties. Il est donc inconcevable que l'État prenne une telle décision qui va à l'encontre de ladite charte. Monsieur Marchand, Président du PNR Oise – Pays de France a parfaitement démontré dans son courrier cette aberrante proposition d'installation de ce type de bâtiments au sein du parc et surtout de demander à l'État de respecter ses engagements vis-à-vis des communes inscrites dans celui-ci.

La Chambre d'agriculture a notifié un soutien sans réserve à Belloy-en-France pour la sauvegarde de son territoire.
C'est pourquoi, par solidarité avec la commune de Belloy, par respect de nos engagements vis-à-vis de la charte du parc naturel régional Oise-Pays de France, le Conseil Municipal déclare s'opposer fermement à la réalisation d'une maison d'arrêt sur la commune de Belloy-en-France, et décide de transmettre cette motion à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à Monsieur le Préfet du Val d'Oise et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

SP SORCELLES
03-06-21

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare accepter cette motion.

Le Maire propose de valider la motion de soutien à Belloy et aux Belloysiens contre le projet de la maison d'arrêt de 700 places.

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 03 JUIN 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-12

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : MOTION RELATIVE AU MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE DU VAL D'OISE

Monsieur le Maire informe qu'une motion est présentée par la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise relative au maintien en condition opérationnelle des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise.

Exposé :

L'aménagement numérique des territoires est un enjeu majeur des collectivités. Très tôt, le Département du Val d'Oise a identifié le potentiel que représentait le déploiement d'un réseau dit « Très Haut Débit » et a souhaité s'y investir. Ainsi, dès 2012, le Conseil départemental du Val d'Oise s'est engagé pleinement dans le déploiement de la fibre optique en inscrivant dans son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) l'objectif suivant : la fibre partout et pour tous à I 'horizon 2020.
Contrairement à d'autres collectivités, le Département du Val d'Oise a fait le choix de la technologie FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) qui permet de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre et cela, sur

l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné (particuliers et professionnels). C'était un choix audacieux et visionnaire puisqu'il anticipait les besoins exponentiels de débit et l'explosion des usages numériques.

Ce choix c'est d'ailleurs avéré judicieux lorsque, au plus fort de la crise sanitaire, les usages du des solutions numérique des valdoisiens s'est intensifié dans leur vie quotidienne, que ce soit pour les loisirs, l'e-commerce, la dématérialisation des procédures administratives, l'école à distance, le télétravail ou bien encore la télémédecine

Le Conseil départemental du Val d'Oise a donc unanimement décidé de déployer uniformément la fibre dans les 184 communes du département afin de réduire la fracture numérique territoriale et de traiter de manière égale tous les Valdoisiens des territoires ruraux et urbains.

Pour cela, deux zones distinctes ont été identifiées : la zone urbaine dense dans laquelle ce sont les opérateurs privés qui ont l'obligation légale d'assurer le déploiement du réseau au regard du plan France Très Haut Débit lancé par l'État, et la zone moins dense, dites « abandonnée par les opérateurs privés » puisque qu'économiquement moins intéressante, où c'est le Conseil départemental du Val d'Oise qui a porté le déploiement du Très Haut Débit
Pour que ce projet d'aménagement numérique puisse se concrétiser, le Département du Val d'Oise a créé, en 2015, le syndicat mixte Val d'Oise Numérique.
Sa première mission est d'assurer la maitrise d'ouvrage du déploiement de la fibre optique dans les communes non couvertes par les opérateurs privés. Il a aussi pour vocation d'impulser une politique publique en faveur du développement des usages numériques et de leur appropriation par le plus grand nombre. Et enfin, de promouvoir les métiers et les usages du numérique via notamment la formation aux publics les plus éloignés de l'emploi au sein du Hub Numérique Nikola TESLA.

Aujourd'hui, grâce à l'action du Conseil départemental du Val d'Oise, via son opérateur le syndicat mixte Val d'Oise Numérique, le défi du déploiement de la fibre optique en Val d'Oise est relevé.

Fin 2020, les. 62 communes situées en zone dense ont quasiment été fibrées à 100%0 du fait de la volonté du Conseil départemental de conventionner, aux côtés de l'État et de la Région Île-De-France, avec les deux opérateurs privés (Orange et SFR) et ainsi de les obliger à respecter leurs engagements de déploiement.
Les 122 communes restantes ont été couvertes par les initiatives publiques VORTEX et DEBITEX portées en maitrise d'ouvrage par Val d'Oise Numérique. Ainsi, 123 000 foyers et entreprises ont désormais accès au Très Haut Débit et une boucle dédiée à « ultra haut débit », répondant aux besoins spécifiques des administrations et de certaines entreprises, a été étendue à l'ensemble du Val d'Oise pour desservir 4 000 sites publics, 150 zones d'activités mais aussi pour permettre aux collectivités de déployer leur projets de vidéo-protection.

Le département du Val d'Oise est ainsi le premier département Français en passe d'être totalement fibré par la technologie FttH. À ce titre, la Commission européenne a récompensé le déploiement valdoisien par un European Broadband Awards 2018 dans la catégorie « ouverture et concurrence » faisant du Val d'Oise, une référence européenne en matière d'accès à Internet pour les citoyens.

La couverture exceptionnelle et les taux de pénétration importants de ces réseaux valdoisiens, mutualisés et ouverts sans discrimination à tous les opérateurs commerciaux, sont la marque du succès du déploiement de la fibre optique dans le Val d'Oise mais entraine des effets collatéraux sur les conditions d'exploitation : dégradations multiples et répétées sur les infrastructures, des coûts de remise en état élevés, et surtout des coupures de services inacceptables pour les clients grand public ou entreprises.

Ces graves dysfonctionnements sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conformes que nous souhaitons ici dénoncer et auxquels nous souhaitons promouvoir des solutions.

Le Maire propose de valider la motion présentée par la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise relative au maintien en condition opérationnelle des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- De valider la motion relative au maintien en condition opérationnelle des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise.

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 03 JUIN 2021

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2021 à SEIZE HEURES ET QUINZE MINUTES

DEL 2021-04-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à seize heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAZURIER Jean-Christophe	SALZARD Gérôme	BOE Estelle
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	THAMS Aurélie
MARLHENS Jean-Henri	LUCHIER Lisa	VANEECKELOOT Martine
NARDY Rodrigue	RICHE Olivier	SOMBRIN Fabrice

Absents excusés :

VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : **MERLIN Pierrick**

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2020 de la Commune émanant de la trésorerie de Luzarches qui atteste les résultats.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michael), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine d'approuver le Compte de Gestion 2020 de la commune somme suit :

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses : ..... 1 557 362,91 €
  Recettes : ..... 1 595 214,97 €

Excédent de Fonctionnement de clôture : ..... 37 852,06 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2019 : ..... 10 708,01 €
Résultat exercice : ..... **48 560,07 €**

- **Section d'Investissement** : Dépenses : ..... 186 244,91 €
  Recettes : ..... 44 760,91 €

Déficit d'Investissement de clôture : ..... - 141 484,00 €
Déficit cumulé précédent BP ou BS 2019 ..... - 3 314,03 €
Résultat exercice : **- 144 798,03 €**

Résultat global de clôture : ..... **- 96 237,96 €**

Fait et délibéré le 8 avril 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 20 AVR. 2021